

Conférence de rentrée sociale - 20 septembre 2007

Quel avenir pour le contrat de travail ?

Le contrat de travail n'est qu'un élément de la sécurisation des parcours professionnels. À ce titre, il mérite donc l'attention tant au stade de sa naissance et de sa vie qu'au stade de sa rupture.

S'agissant de la naissance du contrat de travail, **la CFE-CGC veut aborder, lors de la négociation sur la modernisation du marché du travail, les clauses du contrat** : clause de mobilité, clause de non concurrence ou clause de composition du salaire par exemple. Nous voulons une renégociation de l'accord interprofessionnel de 1983 sur l'encadrement dans le but de redéfinir quels peuvent être les droits et obligations du personnel d'encadrement.

La CFE-CGC souhaite également encadrer la vie du contrat de travail, son exécution, par des processus collectifs d'anticipation comme la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Elle a d'ailleurs demandé à ce qu'un groupe de travail sur cette question soit créé à l'occasion de la négociation sur la modernisation du marché du travail. L'idée est de mettre tout en œuvre en amont et en temps utile pour éviter l'ultime mesure : la rupture du contrat de travail.

Sur cette dernière question, **la CFE-CGC n'est pas opposée à une réflexion sur les ruptures négociées du contrat de travail**. Mais une telle réflexion suppose que l'on évoque aussi les garanties qui seraient accordées aux salariés. Il est possible d'envisager deux types de garanties :

- des garanties procédurales afin de s'assurer que le salarié n'a pas été contraint d'accepter la rupture amiable,
- des garanties substantielles : une majoration des indemnités de rupture, un *outplacement*, un droit renforcé à la formation et le bénéfice de l'assurance chômage ainsi que la transférabilité de certains droits.

Pouvoir d'achat

La croissance économique de notre pays est tirée par un seul et unique élément fondamental interne : la consommation des ménages qu'il faut plus que jamais soutenir quand on considère les prévisions de croissance du PIB pour 2007, inférieures à celles annoncées par le gouvernement .

Pour la CFE-CGC, **la relance de l'économie passe par une relance du pouvoir d'achat** , qui s'apprécie notamment par le revenu disponible. C'est donc la progression des salaires et divers éléments de rémunération, mais aussi l'ensemble des prélèvements obligatoires qui doivent être étudiés.

L'objectif de croissance a été bâti dans le budget 2007 sur une prévision de 2,25 % (la Commission de Bruxelles table plutôt sur 1,9 %, l'OCDE étant encore plus pessimiste à 1,8 %) ;

La consommation des ménages est restée relativement atone en début d'année (+ 0,3 % après + 0,2 % au quatrième trimestre de 2006), selon l'INSEE.

Le déficit cumulé du commerce extérieur franchit les 30 milliards d'euros. La croissance est tirée par la consommation des ménages, même atone. Or, la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages, conjuguée à un déficit de l'offre, entraîne une consommation accrue des produits importés.

L'investissement des ménages présente depuis début 2006 une nette tendance au ralentissement : le haut niveau atteint par les prix de l'immobilier et le durcissement des conditions de financement freine la demande.

Selon l'enquête CFE-CGC sur les salaires, Esope 2007, **près de quatre salariés de l'encadrement sur dix ont vu leur rémunération brute stagner ou baisser en 2006** et les diminutions de salaires se caractérisent par de très fortes diminutions : 29 % des salariés ayant vu leur rémunération diminuer ont perdu plus de 5 % de leur gains.

Le taux de chômage avoisine les 8 % de la population active, sachant que l'INSEE n'a pas encore révisé ce chiffre !

L'indice des prix approcherait 1,5 % en 2007. Mais les ménages qui règlent leurs factures mensuelles ou quotidiennes (essence, alimentation, loyer..) considèrent que ce chiffre est bien loin de la réalité. Le calcul du pouvoir d'achat des ménages par l'INSEE est sujet à discussion.

Le revenu disponible brut a été de 3,6 % en 2006. Avec la prise en compte de

l'inflation cette année, le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 2,9 % en 2006 contre 1,3 % en 2005 : l'inflation ne prend pas en compte la hausse des remboursements liés à l'immobilier, par exemple ; l'indice ne reflète pas totalement les habitudes de consommation de chacun.

Il faut dans un deuxième temps un redéploiement de la hiérarchie salariale avec l'instauration d'un Salaire minimum interprofessionnel plancher (SMIP) cadre : instauration d'un salaire minimum plancher pour l'ensemble des salariés non cadres au forfait jour égal au plafond de la Sécurité sociale (2 682 euros par mois pour 2007).

Mais la CFE-CGC demande également l'instauration d'un salaire minimum de base de référence « Cadre » au moins égal au salaire charnière de l'AGIRC (2 962 euros par mois en 2007).

L'augmentation des salaires passe aussi par un rééquilibrage de la répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail.

Au delà, pour que le pouvoir d'achat progresse plus vite, il est nécessaire que le chômage régresse et que la France retrouve le chemin du plein emploi. Si l'emploi est logiquement la résultante de la croissance, on peut aussi le favoriser par un certain nombre de mesures spécifiques par exemple :

- l'adaptation et développement de la formation initiale, pour déboucher sur de véritables métiers,
- la formation tout au long de la vie pour une meilleure sécurisation des parcours professionnels,
- l'employabilité des seniors par la formation d'approfondissement ou de reconversion, l'adaptation des postes de travail dans l'optique de la transmission des savoir-faire, le tutorat...

Enfin, l'avenir de notre pays dépend largement de l'innovation et donc de la recherche. Les entreprises doivent se doter de moyens suffisants, non seulement pour financer sainement leur exploitation, mais aussi pour s'adapter aux exigences des nouvelles technologies, pour favoriser la recherche-développement, et se moderniser. La compétitivité de notre économie en sera renforcée.

La protection sociale et la problématique des cotisations

Au cours des trente dernières années, le financement de notre système de protection sociale a connu des évolutions importantes tandis que les régimes obligatoires de Sécurité sociale subissaient diverses contraintes :

- l'augmentation constante de la dépense,
- les impératifs de la politique de l'emploi,
- les évolutions du mode d'attribution des prestations (passage pour les prestations famille et maladie d'une condition d'activité professionnelle à une condition de résidence).

Parallèlement, la part des cotisations dans le financement de la protection sociale est passée de 90 % en 1987 à 60 % actuellement.

Depuis 1990, la part de la protection sociale française dans le Produit intérieur brut (PIB) se situe dans la fourchette haute de l'Union européenne. Elle est dans une situation comparable aux pays du Nord de l'Europe, soit 31,2 % pour 2006.

Maintenir, un haut niveau de protection sociale nécessite de trouver de nouvelles ressources. Pour preuve, d'après le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juillet 2007, le déficit des régimes obligatoires de base devrait atteindre 12 milliards en 2007, sans la mise en œuvre des mesures nouvelles de redressement de l'assurance maladie dont le gouvernement attend une économie de 400 millions d'euros en 2007.

Cette situation est notamment due à :

- la trop faible croissance de l'activité, de l'emploi et des salaires,
- l'augmentation continue des dépenses et, de manière cruciale, celles de la maladie aggravées par le fonctionnement particulier de la branche AT/MP, et de la vieillesse,
- un dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires dont une partie n'est pas compensée par l'État (soit environ 2,3 milliards). En 2006, les exonérations de cotisations patronales de Sécurité sociale dans le cadre des aides à l'emploi ont représenté 23,9 milliards d'euros, soit 9,5 % du total des cotisations perçues par les URSSAF. Ces exonérations ont fortement augmenté : + 13,5 % après la hausse de + 4,7 % enregistrée en 2005.

Le financement de la protection sociale est aujourd'hui à bout de souffle.

Cette situation est d'autant plus prégnante que l'économie française est fortement exposée à la concurrence internationale, ce qui nous contraint à aborder la question du coût du travail. Le financement actuel reposant majoritairement sur les salaires, il devient primordial pour la CFE-CGC d'en revoir complètement l'architecture. De même, l'interdépendance des différents risques couverts par la protection sociale renforce cette nécessité.

Aussi, il est impératif d'imaginer d'autres ressources telles que la cotisation sociale sur la consommation. Cela passe par la suppression partielle de la part employeur des cotisations maladie et son remplacement par une nouvelle cotisation assise sur la consommation. Plus généralement, une réforme du financement de la protection sociale doit non seulement mettre en cohérence les modalités de financement de chacun des risques avec la logique sur laquelle ils reposent, mais encore faire face aux nouveaux risques émergents qui ne sont pas encore pris en charge, comme le risque dépendance.